



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration

Question écrite n° 64355

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur la politique de l'immigration dans le Tarn. Il désire connaître le bilan de cette politique depuis 2002 dans ce département.

Texte de la réponse

Depuis 2002, la population étrangère adulte ayant un titre de séjour pour résider dans le Tarn est passée de 10 938 à 7 233 personnes. Cette baisse est notamment due à la suppression de l'obligation de détenir un titre de séjour pour les ressortissants de l'Union européenne qui représentaient plus de 50 % de la population en 2002. Les principales nationalités, hors Union européenne, sont depuis 2002 les Marocains (1 776 en 2008), les Algériens (1 448 en 2008), avec une tendance à la baisse de 8 % depuis 2002 pour ces deux nationalités, puis les Turcs en légère augmentation (221 en 2008) et les Tunisiens (111 en 2008). Bien que d'importance moindre, certaines autres nationalités connaissent depuis plusieurs années une augmentation sensible de leurs ressortissants : quasi-doublement des ressortissants russes et camerounais, triplement de la population chinoise.

Évolution de la population étrangère du Tarn ayant un titre de séjour
(Européens non comptés à partir de 2004 car exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Population étrangère adulte	10 938	11 044	10 420	9 448	8 484	7 652	7 233
Dont Union européenne	5 977	6 151					
Population étrangère mineure	6 542	6 394	5 996	5 216	4 645	4 340	4 450

Principales nationalités présentes dans le Tarn ayant un titre de séjour
(Européens non comptés à partir de 2004 car exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Portugaise	2 331	2 315					
Marocaine	1 937	1 945	1 952	1 820	1 768	1 809	1 776
Algérienne	1 555	1 526	1 507	1 495	1 447	1 519	1 448
Espagnole	1 315	1 284					

Britannique	588	695					
Italienne	565	552					
Belge	351	371					
Néerlandaise	258	274					
Turque	99	213	195	191	205	219	221
Tunisienne	121	114	117	117	96	111	111
Polonaise	131	131					
Russe	23	27	34	37	34	38	44
Camerounaise	26	26	30	34	44	50	44
Roumaine	27	37	42	41	35	29	35
Malgache	35	41	49	42	35	41	38
Chinoise	9	10	11	11	8	14	25

Évolution des motifs de délivrance des titres de séjour après s'être stabilisé jusqu'en 2006 autour de 700, le nombre de titres de séjour délivrés a connu une augmentation sensible avec 956 titres délivrés en 2007 et 1 650 titres en 2008. Les principales demandes de titre concernent par ordre décroissant : les conjoints de français (une demande sur trois) avec un doublement du nombre de titres délivrés entre 2006 et 2008 (de 243 à 496) ; les salariés avec une évolution fluctuante passant de 11 % en 2002 à plus de 20 % en 2007 avant de revenir à 11 % en 2008 ; les étudiants avec une moyenne de 10 % des titres et une augmentation régulière du nombre de titres délivrés (30 en 2004 à 105 en 2005) ; viennent ensuite les cartes de séjour délivrées au titre du regroupement familial, les parents d'enfant français, les visiteurs ainsi que les demandeurs d'asile. Il convient également de noter en 2008 une augmentation significative des étrangers venant se faire soigner en France (41 titres), alors en baisse depuis 2006. Une augmentation semblable est également constatée pour les parents d'enfants français.

Évolution des naturalisations

NATURALISATIONS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (estimations)
Demandes par décret	216	287	229	314	252	281	244	280
Accords par décret	131	220	363	248	253	196	293	210
Demandes par mariage	80	85	89	89	66	66	93	60
Accords par mariage	74	61	82	89	76	77	65	50

Évolution de la demande d'asile

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Demandes d'asile	152	120	107	52	65	79	84	/

Nombre de réfugiés	359	332	330	351	340	344	349	/
Nombre d'enfants de réfugiés	174	132	130	143	128	163	185	/

Les ressortissants qui sollicitent l'asile sont originaires principalement des pays de l'ex-Yougoslavie (communauté Rom provenant de la Serbie, du Monténégro et du Kosovo), des pays de l'ex-URSS (Arménie, Russie-Tchéchénie) ainsi que de certains pays d'Afrique comme l'Angola ou le Congo.

Évolution de la demande de regroupement familial

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Demandes de regroupement	73	67	64	79	62	65	46	46
Regroupements accordés	57	39	38	37	27	24	25	30

Depuis 2002, le nombre de demandes a baissé passant de 73 à 46 en 2008 après être passé par une stabilisation entre 2003 et 2007 autour de 65 demandes. Le nombre d'admission au séjour fluctue en proportion entre 50 % et 60 % avec une exception pour 2007 (36 %).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64355

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11075

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5327